

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
rue Auguste DOMENGET
B.P. 6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

Conseil municipal du 17 février 2011

Compte-rendu de la séance

Étaient présents : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Claude GOUVERNEUR, Jean-Louis PATACINI, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Nacera ALLALOU, Valérie BOCQUET-LEGER, Danièle BRUN, Eric DELESCLUSE, Christine DIETZ, Thierry FERRACHAT, Marie Corinne LAUDES, Jean-Jacques MAURIS, Michel MENDEZ-PORCEL, Pierre MICHEL, Michel PAJEAN, Monique PERRIER, Maryse PRETTE, Claude RIOND

Excusés et représentés par pouvoir : Christiane BRUNET (pouvoir à Jean-Jacques MAURIS),

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Maryse PRETTE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2011

Au préalable, l'assemblée délibérante est sollicitée pour inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- demandes de subventions auprès de l'Etat
- urbanisme : information sur une cession de tènement immobilier

1/ Pôle communal multi activités : avenant au marché de travaux (lot n°1 : démolitions – gros œuvre)

Monsieur le maire donne la parole à monsieur VIGNOUD, premier adjoint.

Monsieur VIGNOUD indique que lors des travaux de construction du pôle communal multi activités, certaines prestations concernant le lot n°1 (démolitions – gros œuvre) n'ont pas été réalisées suite à la reconstruction à neuf de la dalle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer un avenant de moins-value au marché avec l'entreprise adjudicataire PUGNY B.T.P. pour un montant global de 31 398,80 € H.T. (37 552,96 € T.T.C.).
Le montant global du marché de travaux de la construction du pôle communal multi activités s'établit désormais à 1 728 404,91 € H.T. (2 067 172,27 € T.T.C.).

2/ Budget général 2011 : engagement des dépenses d'investissement

Monsieur le maire informe que l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 lui permet, sur autorisation du conseil municipal, d'engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget de l'exercice 2010.

Il propose d'engager les dépenses suivantes :

	Crédits 2010	Autorisations 2011
Chapitre 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 500,00 €	11 000,00 €
Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343 667,00 €	85 000,00 €
Chapitre 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 415 768,00 €	600 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à engager ces dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011.

3/ Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique avec le S.D.E.S.

Monsieur le maire donne la parole à monsieur PATACINI, adjoint chargé des travaux et délégué titulaire de la commune au S.D.E.S.

Monsieur PATACINI rappelle que le S.D.E.S. est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau électrique concédé à E.R.D.F.

A cet effet, le conseil municipal mandate monsieur le maire pour signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux qui pourraient être engagés durant l'année 2011 et sollicite à ce titre une participation financière du S.D.E.S.

4/ Personnel communal : réforme du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Dans le cadre de la réforme de la filière technique, le cadre d'emplois des contrôleurs de travaux et celui des techniciens supérieurs fusionnent dans

un seul cadre d'emplois, celui des techniciens territoriaux. Cette disposition prend effet au 1^{er} décembre 2010.

Monsieur le maire précise que deux salariés sont concernés dans la collectivité et il convient en conséquence de modifier le tableau des emplois permanents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la modification du tableau permanent des emplois de la commune et décide le maintien du régime indemnitaire des agents concernés.

5/ Cession d'un délaissé de voirie au lieu-dit « les Gex »

Dans le cadre de la procédure de cession d'un délaissé de voirie au lieu-dit « les Gex », monsieur le maire indique qu'il convient d'entériner le prix de vente et de l'autoriser à signer l'acte authentique de vente.

Il précise que ce délaissé d'une contenance de 82m² situé en zone UB du P.L.U. a été estimé par le services des Domaines à 60€ le m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le prix de vente proposé et mandate monsieur le maire pour signer l'acte authentique de vente correspondant.

6/ Plan Communal de Sauvegarde : convention avec la C.C.C.S.

Afin de permettre la réalisation des plans communaux de sauvegarde (P.C.S.) des communes membres de la C.C.C.S. (Communauté de Communes de la Combe de Savoie), la communauté de communes a procédé à l'embauche d'un chargé de mission durant l'année 2010.

A cet effet, l'assemblée délibérante doit mandater monsieur le maire pour signer une convention relative à la réalisation des P.C.S., qui porte notamment sur la participation des communes au financement du poste de chargé de mission.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer cette convention avec la C.C.C.S.

Monsieur VIGNOUD, premier adjoint, dresse le bilan de l'avancement du P.C.S. pour la commune.

Monsieur MAURIS informe que la Communauté de Communes du Pays de Montmélian propose le financement d'un poste de chargé de mission au niveau de Cœur de Savoie pour le suivi des P.C.S.

7/ Tarification piscine municipale été 2011

Monsieur le maire donne la parole à monsieur BOULANGER, adjoint chargé des Sports.

Comme chaque année, il convient de fixer les tarifs de la piscine municipale pour la période estivale.

Monsieur BOULANGER propose de reconduire les tarifs qui étaient en vigueur en 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit la tarification en vigueur durant l'été 2010 pour 2011. Le tarif réduit en fin de journée s'appliquera désormais à partir de 17 heures au lieu de 17 heures 30 les années précédentes.

8/ Bibliothèque municipale : vente de CR ROM

Madame PRETTE, conseillère municipale en charge de la bibliothèque municipale, propose d'inclure les CD ROM dans le cadre de la régulation annuelle, au prix de 5€ l'unité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ce prix de vente.

9/ Autorisation de coupe de peupliers

Monsieur PAJEAN, conseiller municipal, propose la coupe d'un lot de peupliers estimé à environ 110 m³, situé au lieu-dit « le Domaine », pour un prix de 32 € le m³.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise cette coupe de peupliers au prix proposé.

10/ Demandes de subventions auprès de l'Etat

D.E.T.R. :

Monsieur le maire propose de présenter une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – D.E.T.R. 2011) pour des aménagements de sécurité (montant global de 7 798,00 € H.T.) au carrefour de la piscine et au carrefour de la « Villa Yette ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la programmation 2011 de la D.E.T.R. pour ce programme.

Travaux divers d'intérêt local :

Monsieur le maire propose également de solliciter l'Etat pour 2 programmes :

- collecteur eaux pluviales à « la Champagne » : 107 846,50 € H.T.
- revêtement piscine municipale (moyen et grand bassins) : 90 000,00 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'Etat pour l'octroi d'une subvention au titre de ces deux opérations.

11/ Urbanisme : information sur une cession de tènement immobilier

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante de la mise en vente d'un tènement immobilier situé sur le territoire communal.

12/ Questions diverses

- Festivités :

Monsieur GUIDAT informe le conseil municipal du prochain passage de jeunes cyclotouristes allemands et précise que la commune sera ville étape.

- Information :

Monsieur FERRACHAT informe que des personnes sont actuellement à la recherche d'un local d'une surface de 200m² pour mettre en place une exposition permanente de papillons.

La séance est levée à 22h

Affiché en mairie le 25 février 2011